

30 juil 2007 -13:30

Réaction du Ministre De Gucht à l'abolition de la peine de mort au Rwanda

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit que les autorités du Rwanda aient décidé d'abolir la peine de mort pour tous les crimes y compris celui de génocide.

Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit que les autorités du Rwanda aient décidé d'abolir la peine de mort pour tous les crimes y compris celui de génocide.

RWANDA - ABOLITION DE LA PEINE DE MORT Bruxelles, le 27 juillet 2007 Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit que les autorités du Rwanda aient décidé d'abolir la peine de mort pour tous les crimes y compris celui de génocide. « La Belgique est un grand partisan de l'abolition de la peine de mort. Le fait qu'un pays comme le Rwanda, au passé mouvementé, ait pris la décision courageuse d'abolir la peine de mort me remplit tout particulièrement d'espoir », a déclaré le ministre De Gucht.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be